



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-017-2021-03

PUBLIÉ LE 5 MARS 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-03-02-016 - ARRETE n° DS - 2021/005 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (4 pages) Page 3

IDF-2021-01-29-006 - Arrêté portant abrogation de l'arrêté n°2019-102 de délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Sandrine COURTOIS (1 page) Page 8

IDF-2021-01-29-005 - Arrêté portant abrogation de l'arrêté n°2019-104 de délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier MARTY (1 page) Page 10

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France

IDF-2021-03-02-014 - DÉCISION délégation de signature MARCHES PUBLICS (2 pages) Page 12

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2021-03-04-003 - Arrêté 2021-19-RRA portant subdélégation de signature du Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris au DASEN du Val-de-Marne en matière administrative (SDJES94) (2 pages) Page 15

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-03-02-016

ARRETE n° DS - 2021/005
portant délégation de signature
du Directeur général de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE n° DS - 2021/005 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE

- Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code de la sécurité sociale ;
- Vu** le code du travail ;
- Vu** le code de la défense ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 3 septembre 2018.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France :

- les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France,
- les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux officines de pharmacie, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire,

- les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, la délégation qui lui est conférée est donnée, à :

- Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de l'offre de soins.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de l'offre de soins, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Marie-Cécile PONCET, Directrice du pôle « Ressources humaines en santé »
- Madame le Docteur Béatrice SEVADJIAN, Directrice du pôle « Ville-Hôpital »
- Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle « Efficience »
- Madame le Docteur Catherine REY QUINIO pour les arrêtés relatifs aux comités médicaux des médecins hospitaliers relevant de sa compétence.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de l'offre de soins, et de Madame Marie-Cécile PONCET, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à Madame Gwenaëlle LE BRETON, Directrice adjointe du pôle « Ressources Humaines en santé » et Responsable du département « Personnel non médical ».

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de l'offre de soins, et de Madame Marie-Cécile PONCET, de Madame Gwenaëlle LE BRETON, Directrice adjointe du pôle « Ressources Humaines en santé » et Responsable du département « Personnel non médical », délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Monsieur Eric BONGRAND, Responsable du département « Accompagnement des professionnels ».

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de l'offre de soins, et de Madame le Docteur Béatrice SEVADJIAN, Directrice du pôle « Ville-Hôpital », délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à Madame Agnès CARADEC-USEO, Directrice adjointe du pôle « Ville-Hôpital ».

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de l'offre de soins, de Madame le Docteur Béatrice SEVADJIAN, Directrice du pôle « Ville-Hôpital », et de Madame Agnès CARADEC-USEO, Directrice adjointe du pôle « Ville-Hôpital », délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Annaïg DURAND, Responsable du département « Virage ambulatoire »
- Madame Sandrine BUSCAIL, Responsable du département « Qualité »
- Monsieur le Docteur Romain HELLMANN, Responsable du département « Soins non programmés »
- Madame Séverine TEISSEDRE, Responsable du service régional des transports sanitaires.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de l'offre de soins et de Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle « Efficience », délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence, à Monsieur Franck ODOUL, Directeur adjoint du pôle « Efficience ».

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, de Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur adjoint de l'offre de soins et de Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT, Directrice du pôle « Efficience » et de Monsieur Franck ODOUL, Directeur adjoint du pôle « Efficience », délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Gaëlle SANGER, Responsable du département « Pilotage médico-économique »
- Monsieur Olivier FERRAIN Responsable du département « Plateaux médico-techniques »
- Madame Anne DE SAUNIERE, Responsable du département « Politique du médicament et des produits de santé »
- Madame Laure-Anne SCHERRER, Responsable du Département « Etablissements de santé et stratégie territoriale ».

Article 11

L'arrêté n° 2020/018 du 25 juin 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est abrogé.

Article 12

Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 02 mars 2021

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-29-006

Arrêté portant abrogation de l'arrêté n°2019-102 de
délégation de signature du directeur général de l'agence
régionale de santé Ile-de-France à Madame Sandrine
COURTOIS

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
ARRÊTÉ N° DS/2021-002

**PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ n°2019-102 DE DELEGATION DE SIGNATURE DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE DE FRANCE À MADAME SANDRINE
COURTOIS**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Est abrogé l'arrêté n° 2019-102 du 19 décembre 2019 portant délégation de signature donnée à **Madame Sandrine COURTOIS**, à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits.
- ARTICLE 2^e :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 29 janvier 2021

Le Directeur général
de l'Agence régionale de
santé Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-29-005

Arrêté portant abrogation de l'arrêté n°2019-104 de
délégation de signature du directeur général de l'agence
régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier
MARTY

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE
ARRÊTÉ N°DS/2021-001

**PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ n°2019-104 DE DELEGATION DE SIGNATURE DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE DE FRANCE À MONSIEUR DIDIER
MARTY**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Est abrogé l'arrêté n° 2019-104 du 19 décembre 2019 portant délégation de signature donnée à **Monsieur Didier MARTY**, à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits.
- ARTICLE 2^e :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 29 janvier 2021

Le Directeur général
de l'Agence régionale de
santé Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2021-03-02-014

DÉCISION délégation de signature **MARCHES PUBLICS**

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le code de la commande publique
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1

De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés relatifs à l'ouvrage public ainsi que les actes se rapportant à passation et l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à l'exception des marchés de maintenance et d'entretien.

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT,
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'un montant inférieur à 90.000 € HT,

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
chambres de commerce et d'industrie départementales			
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Damien WALKER	directeur des opérations de la CCI Paris
Cynthia LESTABLE	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Pauline FERRERO	directrice des opérations de la CCI Versailles-Yvelines
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Pascal DEGEUSE	responsable administratif, financier et logistique
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis		
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Mattieu DESPERBASQUE	directeur des opérations de la CCI Val –de-Marne
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET Valérie MARSAULT	directrice adjointe chargée de mission finances
directions générales et directions rattachées			
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directrice de l'inspection générale		
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication		directrice adjointe en charge du pôle communication externe
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge du service de l'information et de la représentation des entreprises	Christian BOYER	directeur, adjoint au DGA en charge du service de l'information et de la représentation des entreprises
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint de la CCI International IDF	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA

Françoise GUERIN	directeur général adjoint en charge des ressources humaines		
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de l'éducation	Tristan GILLOUARD	Adjoint au DGA Education
Cécile ECALLE	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences		
Christian CHENEL	directeur de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	Responsable administratif

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratif de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 2 mars 2021

Signé

Didier KLING

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2021-03-04-003

Arrêté 2021-19-RRA portant subdélégation de signature du
Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de
l'académie de Paris au DASEN du Val-de-Marne en
matière administrative (SDJES94)



RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2021-19-RRA

portant subdélégation de signature
en matière administrative

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de justice administrative ;

VU le code du sport ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code du travail ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre et notamment les articles 5 à 8 ;

VU le décret du 10 août 2020 portant nomination de Madame Anne-Marie BAZZO en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France, Monsieur Christophe KERRERO ;

VU le décret du 10 février 2021, portant nomination de Madame Sophie THIBAUT en qualité de préfète du Val-de-Marne ;

VU le protocole national du 15 décembre 2020 conclu entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

VU l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile-de-France-;

VU le protocole départemental conclu entre le préfet du Val-de-Marne et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, le 29 décembre 2020 ;

VU l'arrêté de la préfète du Val-de-Marne n° 2021/691 du 1^{er} mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique d'Ile-de-France, en matière administrative.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée à Madame Anne-Marie BAZZO en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne, à l'effet de signer tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports relevant du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, dans les conditions et réserves fixées à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2021/691 du 1^{er} mars 2021 précité.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie BAZZO, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne, subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et dans les conditions et réserves fixées à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2021/691 du 1^{er} mars 2021 précité, à :

- Monsieur Antoine KAKOUSKY, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne
- Monsieur Antoine ARKI, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Val-de-Marne

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la région académique d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 04 mars 2021

Le recteur de la région académique
d'Ile-de-France,
recteur de Paris

Signé

Christophe KERRERO